ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 51393

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale au sujet des attentes des directrices et directeurs d'école qui sont en grève administrative dans plusieurs départements. En effet, la fonction de directeur n'attire plus les candidats, près de 4 000 postes sont actuellement vacants. Les moyens nécessaires à leurs missions n'ont pas suivi. Les directrices et directeurs ont besoin de temps supplémentaire, c'est-à-dire de décharge de classe, d'un équipement adapté pour leur école, et ils souhaitent une meilleure reconnaissance de leur rôle. Il souhaiterait donc connaître les suites que le Gouvernement entend donner aux revendications des directrices et directeurs d'école.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51393
Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5473

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE51393

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7154